

c'est pourquoi,
je vote **CFTC**



Du 29 novembre au 6 décembre, savez-vous vraiment pourquoi vous allez être consultés ?

Que sont les **CAPN**, les **CAPL**, **CTM** et **CTL** ?

- **Les Commissions Administratives Paritaires**

Les CAP traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. La CAP intervient pour toutes les décisions individuelles relatives à la carrière de l'agent (recrutement, titularisation, nomination, avancement, notation, mutation, détachement, sanctions disciplinaires, etc....)

Il existe une **Commission Administrative Paritaire** pour chaque corps de fonctionnaires dont le nombre de représentants, est déterminé par le nombre de fonctionnaires d'un même grade.

Les représentants du personnel sont élus à la représentation proportionnelle sur des listes présentées par les syndicats.

Ils sont élus pour une durée de 4 ans, qui peut être réduite ou prorogée d'un an.

Ainsi, du 29 novembre au 6 décembre, vous voterez électroniquement pour deux CAP :

CAPN: Commission Administrative Paritaire Nationale

CAPL: Commission Administrative Paritaire Locale

La CAPN entérine les avis des CAPL, statue sur les avancements, traite des mutations au mouvement général et des affectations des nouveaux promus.

- **Les Comités Techniques**

Le comité technique est une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Il existe un **Comité Technique** dans chaque administration ou établissement public.

Le nombre de représentants, titulaires ou suppléants, varie suivants les services. Ces représentants sont désignés par les organisations syndicales en fonction de l'audience obtenue par celles-ci aux élections. Leur mandat est de 4 ans.

Il existe plusieurs types de CT à la DGFIP :

CTM: le Comité Technique Ministériel est unique et institué pour les Ministères Economiques et des Finances.

CTR: le Comité Technique de Réseau est compétent pour les services centraux, les services déconcentrés et les services à compétence nationale relevant de la DGFIP

CTL: Comités Techniques Locaux qui gèrent les problèmes relatifs à l'organisation, au fonctionnement des services et à l'élaboration des règles statutaires. Il est également concerné par les problèmes d'hygiène et de sécurité, les critères de répartition des primes de rendement, etc.....

